

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 MARS 2016 A 18 H. 30**

FINANCES	3
I. BUDGET PRINCIPAL. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	3
II. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	8
III. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	8
IV. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015.....	9
V. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	9
VI. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015.....	10
VII. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	11
VIII. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	11
IX. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	12
X. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	12
XI. BUDGET PRINCIPAL. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016.....	13
XII. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE	13
MARCHE - TRAVAUX	14
XIII. CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE EN CENTRE-BOURG	14
XIV. AMENAGEMENT DE LA RUE DU 17 JUIN 1944.....	15
XV. BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES 2015.....	16
XVI. MISE EN IMPASSE DE LA ROUTE DE LA CASTAGNAIRE	16
XVII. ECLAIRAGE PUBLIC. MISE EN PLACE DE 3 LAMPADAIRES PHOTOVOLTAIQUES	17

AFFAIRES GENERALES	18
XVIII. MODIFICATION DE TARIFS. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL.....	18
XIX. RESSOURCES HUMAINES. CREATIONS DE POSTES	19
XX. CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE	20
XXI. ADHESION AU CONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE (PROGRAMME ACTES).....	20
DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	21
INFORMATIONS DIVERSES.....	22

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 MARS 2016 A 18 H. 30**

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Jean-Louis LANAU ; Raphaëlle LAFAYE ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Nathalie TRAPY ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; François VILLATTE ; Béatrice GUILIANELLI ; Pierre DELPEUCH (*) ; Marie-Lyne SEELI ; Didier GUECHOU ; Catherine ARNOUILH ; Virginie BARDET ; Marie-Laurence DELMAR ; Catherine LABAT ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Jérôme PAPATANASIOS ;

POUVOIR(S) : Catherine CLAVEL à Jean-Paul ROCHOIR ; Martine BORDERIE à Marie-Lyne SEELI ; Isabelle GRENIER à Michel SEJOURNE ;

EXCUSE(S) : Colette VEYSSIÈRE ;

ABSENT(S) : Yves RÉMON ; Jordan TESSIER ;

(*) M. Pierre DELPEUCH est arrivé lors de l'examen du premier dossier à l'ordre du jour.

Mme LAFAYE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal est adopté à la majorité (17 pour, 6 contre).

FINANCES

M. LE MAIRE indique qu'il ne participe ni aux votes, ni aux débats et quitte la séance, s'agissant de l'examen des comptes administratifs et des comptes de gestion.

M. LE MAIRE propose M. BORDERIE pour présider la séance du conseil en son absence.

I. BUDGET PRINCIPAL. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif a pour objet de retracer l'exécution des différentes décisions budgétaires adoptées au cours de l'exercice (budget primitif voté le 5 février 2015 et 4 décisions modificatives). Il a pour vocation, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

Section de fonctionnement

Avec des dépenses s'élevant à **2 827 414,94 €** et des recettes s'élevant à **3 255 121,50 €**, la Ville a dégagé un excédent de **427 706,56 €**.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2015 au résultat de clôture 2014, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2015 s'élève à **1 206 757,29 €**.

Dépenses de fonctionnement

Les **charges de fonctionnement** pèsent **2 827 414,94 €**, en diminution de 2,7 % par rapport à 2014 et avec un taux de réalisation de 73 %.

Les seules dépenses de gestion des services (charges à caractère général, charges de personnel et de gestion courante) ont enregistré une augmentation de 6 % par rapport à 2014.

Les **charges à caractère général (639 471,58 €)** regroupent les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (primes d'assurances, coûts de maintenance, locations, frais d'affranchissement et de télécommunication...). Avec un taux d'exécution de 98 %, elles sont en augmentation de 2,8 % par rapport à 2014.

Plusieurs évolutions sont remarquables :

- diminution du coût global des fluides (eau, électricité, gaz), qui pèsent près d'un quart des charges à caractère général en 2015 (- 4 000 €) ;
- augmentation sensible des travaux effectués en régie (+ 23 000 €, aux articles 60618 et 6135)
- la diminution des charges d'alimentation malgré la hausse du nombre des repas.

Avec un taux de réalisation de 98 %, les **charges de personnel** constituent le premier poste de dépenses de la collectivité (**1 227 521 €**). Elles sont en hausse de 8 % par rapport à 2014, malgré l'absence de nouveau poste créé.

Plusieurs facteurs expliquent cette hausse :

- le remboursement à la CAB de la mise à disposition de personnel périscolaire, qui avait été imputé en 2014 sur le chapitre 011 (26 315 €) ;
- la hausse mécanique des dépenses, en raison du Glissement vieillesse technicité (3 %)
- l'augmentation en 2015 des remplacements d'agents en situation de maladie ou d'accident du travail (qui s'est traduit en recettes par une forte augmentation des atténuations de charges).

Les **atténuations de produits (213 074 €)** sont en légère hausse en raison de l'augmentation de la pénalité SRU en 2015 liée au déficit en logements sociaux. L'attribution de compensation versée à la CAB est restée inchangée.

Les **autres charges de gestion (357 557,69 €)** sont restées au même niveau qu'en 2014. Ce chapitre englobe les contingents et participations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, syndicats intercommunaux), les indemnités des élus et les subventions accordées aux associations locales.

Les **charges financières (56 344 €)** ont diminué de 1 % par rapport à 2014.

Les **charges exceptionnelles (590 €)** sont en fort retrait par rapport à 2014, car l'exercice 2014 intégrait le versement de 120 000 € du budget principal au budget annexe La Pommeraie.

Les **opérations d'ordre et de transfert (332 367,74 €)** diminuent de 17 %, en raison de sortie d'actifs de l'inventaire (transférés à la CAB).

Arrivée de Pierre DELPEUCH.

Produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement se sont élevés à **3 255 121,50 €** en 2015. Ils sont en augmentation de 5 % par rapport au CA 2014.

Les **atténuations de charge (113 255 €)** regroupent les remboursements sur rémunération (risque maladie et contrats aidés). Elles ont quasiment doublé par rapport à 2014 en raison de l'augmentation des remboursements effectués par l'assureur pour des absences (maladie, accident du travail), et des contrats aidés.

Les **ventes de produits et prestations de services (217 770,57 €)** ont augmenté de 39 % par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique principalement par les remboursements effectués par la CAB à la Ville pour la mise à disposition du centre de loisirs, du restaurant scolaire en période de vacances, des ateliers municipaux, des repas à la crèche (64 228 €), sur une année pleine.

Les **impôts et taxes (1 796 835 €)** comprennent les produits des trois « taxes ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et diverses taxes indirectes telles que les droits de mutation et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Les trois « taxes ménages » (**1 663 665 €**) représentent la moitié des recettes de la Ville. Si le conseil municipal a voté 0 % d'augmentation du taux des impôts locaux, leur produit a progressé de 3 % en raison de la hausse par l'Etat des valeurs locatives cadastrales ainsi que de l'augmentation physique des bases d'imposition (constructions ou travaux réalisés par les propriétaires). Ce chapitre intègre des ressources en provenance de la CAB (Dotation de solidarité communautaire ; Fonds de péréquation) ainsi que du Conseil départemental.

Les **dotations de l'Etat (987 530,71 €)** ont diminué de 5 % par rapport à 2014, en raison de la diminution du produit des 3 principales dotations (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation : - 41 000 €).

Les **autres produits de gestion (40 984,24 €)** ont doublé par rapport à 2014, notamment en raison de l'encaissement de diverses participations pour voirie et réseaux (18 000 €) réalisées antérieurement.

Les **produits financiers** s'élèvent à **12 841,43 €** en 2015, correspondant à la prise en charge par la CAB des intérêts d'un emprunt transféré à la CAB (ils ont diminué de moitié, l'année 2014 intégrant exceptionnellement deux annuités : 2013 et 2014).

Les **produits exceptionnels (6 188,80 €)** ont sensiblement diminués.

Les **opérations d'ordre de transfert (79 715,10 €)** ont augmenté de 60 % en 2015 par rapport à 2014, avec une forte hausse des travaux en régie (+ 23 500 €). L'intérêt de procéder à une écriture comptable des travaux en régie est de permettre le remboursement de la TVA sur ces opérations, celles-ci apparaissant également en dépenses d'investissement.

* * *

Outre le taux de réalisation (73 % des dépenses), un autre indicateur phare permet de synthétiser l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement pour l'année 2015 : l'« épargne brute » ou capacité d'autofinancement. La collectivité a dégagé une épargne brute de **710 189 €**, soit 21,8 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui permet à la collectivité locale de financer ses investissements.

* * *

Section d'investissement

Avec des dépenses s'élevant à **1 118 372,66 €** et des recettes s'élevant à **546 377,15 €**, la Ville a dégagé un déficit de **571 995,51 €**, chiffre traduisant la reprise de l'investissement en 2015 après la pause liée au renouvellement du conseil municipal.

En intégrant le déficit de l'exercice 2015 au résultat de clôture 2014, le résultat de clôture de la section d'investissement 2015 s'élève à 972 830,48 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année s'élèvent à **1 118 372,66 €** en hausse de 108 % par rapport à 2014.

Les dépenses se répartissent en 3 grandes catégories :

- les **dépenses d'équipement** (frais d'études, achats de biens durables, constructions, aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, ...), s'élèvent à **428 493 €**. Les principales dépenses d'équipement ont été les suivantes :

Agorespace	77 570 €
Aménagement de la salle de Peymilou (enduits)	43 479 €
Aménagement de la maison de quartier (Peymilou)	40 670 €
Aménagement du RD32	36 210 €
Transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel	32 464 €
Plan informatique	29 886 €
Aménagement du quartier de la gare	18 642 €
Aménagement du parking maternelle	37 917 €
Travaux écoles	40 532 €
Toiture, zinguerie, chauffage La Poste	15 611 €
Reprises concessions au cimetière	8 050 €
Acquisitions foncières	5 424 €
Poteaux incendie Pessiaud	4 620 €

mise aux normes électricité (Gare)	3 894 €
Praticables podium	3 100 €
Défibrillateur	2 475 €
Rachat minibus	1 000 €
Equipement informatique, copieur (mairie)	8 004 €
Matériel service technique	6 528 €
Mobilier	7 388 €
Matériel restaurant, frigo...	1 434 €
Autres	9 019 €

- Les **opérations financières (604 740,77 €)** ont quasi triplé en 2015 par rapport à 2014. Elles intègrent :
 - le remboursement du capital de la dette (emprunts, SDE), en hausse de 4 % (217 161,58 €),
 - l'avance remboursable aux budgets annexes Anciennes écoles et La Pommeraie, dans un souci d'équilibre et de sincérité budgétaire (387 579,19 €)
- Les **opérations d'ordre de transfert** (amortissement des subventions reçues ; travaux en régie) qui s'élèvent à **79 715,10 €**.

Ressources d'investissement

Les ressources d'investissement se sont élevées à **546 377,15 €**, en diminution de 65 % par rapport à 2014.

Cette exécution s'explique en particulier par :

- l'absence de recours à un **emprunt** ;
- la diminution des **fonds propres (520 102,20 €)** et notamment :
 - une affectation moindre de l'excédent de fonctionnement 2014 (150 000 €) ;
 - la diminution de la dotation aux amortissements (332 367,74 €),
- la diminution des **subventions** encaissées en 2015 (**26 274,95 €**) ;
- la prise en charge par la CAB du capital (**18 000 €**) d'un emprunt supporté par la Ville (l'année 2015 intégrant exceptionnellement deux annuités : 2014 et 2015).

* * *

Globalement, la situation financière de la collectivité reste à un bon niveau (faible endettement, capacité à dégager des excédents de fonctionnement, trésorerie).

Pour autant, les ressources de la Ville devraient, au mieux, stagner à l'avenir tandis qu'il reste difficile de contenir l'augmentation « naturelle » des dépenses structurelles de la Ville (inflation, avancements d'échelon du personnel...). Cette situation invite à maintenir la plus

grande prudence dans la gestion pour conserver les marges de manœuvre indispensables à la stabilité financière de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constater, pour le Budget principal, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.**

II. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif 2015 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » fait apparaître en fonctionnement un excédent de **32 111,55 €** (correspondant principalement aux loyers perçus). En section d'investissement, le budget présente un déficit (**18 328,69 €**) en raison de l'emprunt (9 482,62 €) et de travaux réalisés (changement de deux climatisations réversibles).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.**

III. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif 2015 du budget annexe « Transports » fait apparaître en fonctionnement un déficit de **4 605,45 €**, intégrant en dépenses des frais de carburant et de personnel et, en recettes, la participation des usagers.

En intégrant le résultat de l'exercice 2015 au résultat de clôture 2014, le résultat de clôture 2015 s'élève à **4 451,14 €**.

Le budget annexe étant supprimé au 31.12.2015, ce montant sera reversé au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

IV. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif 2015 du budget annexe « Lotissement des anciennes écoles » fait apparaître un équilibre en fonctionnement et un excédent d'investissement de 21 056,49 € (liée à l'avance remboursable du budget principal).

En intégrant le résultat de l'exercice 2015 au résultat de clôture 2014, le résultat de clôture 2015 s'élève à **5 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

V. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Conseil municipal a créé, lors de sa séance du 30 janvier 2015, un budget annexe pour le lotissement « La Pommeraie ».

Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes. Il s'agit de dépenses et de recettes d'ordre correspondant à la comptabilisation de stocks identiques à celles opérées en fonctionnement.

En dehors des opérations d'ordre et de transfert (liées à la comptabilisation de stocks), les principaux mouvements 2015 ont été les suivants :

En dépenses (HT) :

- travaux de viabilisation (marché public attribué en juin 2014) : 304 246,79 €
- honoraires (11 591 €)
- taxes (4 401 €)

En recettes (HT) :

- la vente des terrains à Mésolia Habitat (535 903 €)
- la subvention de la CAB (90 000 €)
- l'avance remboursable du budget principal (366 522,70 €)

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **144 038,98 €**,
- un déficit d'investissement de **512 247,88 €**.

En intégrant le résultat de l'exercice 2015 au résultat de clôture 2014, le résultat de clôture 2015 s'élève à **289 764,16 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.**

Retour de M. LE MAIRE

VI. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget général de la Ville au sein du budget 2016.

	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice	Restes à réaliser (solde)
	2014	2015	2015	2015	2015
Fonctionnement	929 050,73 €	150 000,00 €	427 706,56 €	1 206 757,29 €	
Investissement	1 544 825,99 €		-571 995,51 €	972 830,48 €	-1 080 597 €
	2 473 876,72 €	150 000,00 €	-144 288,95 €	2 179 587,77 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter le résultat 2015 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2016, de la manière suivante :**

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2016 :

Compte 1068 de la section d'investissement	108 000,00 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	1 098 757,29 €
	1 206 757,29 €

VII. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe au sein du budget 2016.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	155 518,99 €	1 296,26 €	32 111,55 €	186 334,28 €
Investissement	-10 075,68 €	€	-18 328,69 €	-28 404,37 €
	145 443,31 €	1 296,26 €	13 782,86 €	157 929,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter le résultat 2015 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2016, de la manière suivante :**

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2016 :

Compte 1068 de la section d'investissement	28 500,00 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	157 834,28 €
	186 334,28 €

VIII. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le budget annexe ayant été supprimé au 31.12.2015, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe au sein du budget principal de la Ville 2016.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	9 056,59 €		-4 605,45 €	4 451,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter le résultat de clôture du budget annexe au budget principal de la Ville (4 451,14 €).**

IX. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe au sein du budget 2016.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	94 488,11 €	0,00 €	0,00 €	94 488,11 €
Investissement	-110 454,90 €		21 056,49 €	-89 488,11 €
	-15 966,79 €	0,00 €	-89,70 €	5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat 2015 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2016, de la manière suivante :

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2016 :

Compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	94 488,11 €
	94 488,11 €

X. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe au sein du budget 2016.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	120 000 €	0,00 €	144 038,98 €	264 038,98 €
Investissement	- 486 522,70 €		512 247,88 €	25 725,18 €
	-366 522,70 €	0,00 €	656 286,86 €	289 764,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat 2015 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2016, de la manière suivante :

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2016 :

Compte 1068 de la section d'investissement	0 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	264 038,98 €
	264 038,98 €

XI. BUDGET PRINCIPAL. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le Conseil Municipal a adopté, lors de sa séance du 4 février son budget primitif.

Il est proposé de voter zéro pour cent d'augmentation des taux, pour la quatrième année consécutive :

TAXES	TAUX	TAUX
	2015	2016
Taxe d'habitation	13,35 %	13,35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,99 %	22,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,47 %	92,47 %

Le produit fiscal attendu s'élève à **1 682 401 €**, en hausse de 2,25 % par rapport à 2015 compte tenu de l'évolution des bases.

Par contre, la DDFiP a également notifié le produit des diverses allocations compensatrices relatives aux exonérations de ces taxes (+ la cotisation foncière des entreprises), qui diminue sensiblement (-15 588 €) en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (18 pour, 6 abstentions), décide :

- **d'adopter les taux d'imposition susmentionnés pour l'année 2016.**

XII. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Afin d'assurer l'exécution budgétaire de l'exercice 2016, il est nécessaire de réaliser des transferts de crédits entre chapitres budgétaires :

Budget principal - Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes	
73111	Taxes foncières et d'habitation		17 401,00 €	Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (2016)
7323	Versement GIR		173,00 €	
748314	État - compensation au titre des exonérations de Cotisation foncière des entreprises		178,00 €	
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes foncières		-2 722,00	
74835	État - compensation au titre des exonérations de		-7 225,00	

	taxe d'habitation			
739115	Reversement Art. 55 L. SRU	-28 000,00 €		
022	Dépenses imprévues	35 805,00 €		
		7 805,00 €	7 805,00 €	

Budget annexe Lotissement des Anciennes Ecoles - Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	-10,00 €		Régularisation Trésorerie
608-043	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	10,00 €		
796-042	Transferts de charges financières		-10,00 €	
796-043	Transferts de charges financières		10,00 €	
		0,00 €	0,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (18 pour, 6 abstentions), décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2016-01.

MARCHE - TRAVAUX

XIII. CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE EN CENTRE-BOURG

Rapporteur : Michel BORDERIE

La Ville prévoit la création d'une voie nouvelle en centre-bourg, reliant la rue Jules Ferry, le Hameau des Fleurs et la rue du Stade. Cette opération permettra de relier le Hameau des Fleurs au centre-bourg, sans avoir à emprunter le RD32.

Il s'agit d'une opération prévue depuis longtemps par la Ville, qui a été inscrite dans les différents documents d'urbanisme successifs (Plan d'occupation des sols, Plan local d'urbanisme...) et faisait l'objet d'emplacements réservés. La Ville a mené les acquisitions foncières auprès des différents propriétaires, qui sont en voie d'achèvement.

Le projet a été présenté lors de la Commission Travaux du 8 décembre 2015.

Le programme du projet est le suivant :

- réalisation d'une voie entre la rue Jules Ferry et le Hameau des Fleurs
- réalisation d'une voie entre le Hameau des Fleurs et la route du Stade, avec création de parkings le long du complexe sportif.
- Pas de réalisation de trottoirs : selon la réglementation des « zones de rencontre », c'est-à-dire accessible à l'ensemble des usagers (piétons, vélos, véhicules motorisés), avec une priorité accordée aux « plus faibles » et une vitesse limitée à 20 km/heure.

S'agissant de la création d'une voie nouvelle, cette opération ne relève pas de la compétence voirie transférée à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, mais bien d'une compétence communale et sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage municipale.

Le bureau d'études de la CAB a été sollicité pour établir l'esquisse, chiffrer le coût de l'opération et rédiger les cahiers des charges nécessaires à la passation d'un marché public selon une procédure adaptée.

Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet à la population.

Budget prévisionnel (TTC)

Pour la voirie, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 380 000 € TTC. Cette estimation intègre la tranche ferme (section rue Jules Ferry – Hameau des Fleurs), la tranche conditionnelle (Hameau des Fleurs – Rue du Stade).

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	330 000 €	Autofinancement	380 000 €
Espaces verts	50 000 €		
Eclairage public	En attente		
	380 000 €		380 000 €

Le SDE-24 a déjà été sollicité pour la réalisation de l'étude.

Les crédits sont prévus à l'opération 135 du budget 2016 (500 000 €).

Calendrier prévisionnel :

- lancement du marché public : mai 2016
- démarrage des travaux : septembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (18 pour, 6 abstentions), décide :

- **d'approuver le projet de création d'une voie nouvelle en centre bourg,**
- **d'autoriser le Maire à remplir les formalités administratives et à signer tout acte à cette fin.**

XIV. AMENAGEMENT DE LA RUE DU 17 JUIN 1944

Rapporteur : Michel BORDERIE

La Ville a prévu dans son budget 2016 la réalisation d'un aménagement de la rue du 17 juin 1944, dans la continuité de l'opération réalisée sur le secteur en 2015 (création de logements sociaux).

A cet effet, la Ville a sollicité le bureau d'études de la CAB pour établir l'esquisse et chiffrer le coût de l'opération.

Le programme du projet est le suivant :

- Elargissement de la chaussée, avec une largeur de 5 mètres sur toute la longueur ; Réfection de la chaussée (bicouche)
- Circulation en double sens
- Réalisation de trottoirs depuis la RD32 ;

Le coût de l'opération a été estimé à 50 000 € TTC et a fait l'objet d'une demande d'inscription à la CAB pour les arbitrages budgétaires 2016.

Le projet sera réalisé en concertation avec la CAB, aussi bien sur le volet financier que sur le montage juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le projet d'aménagement de la rue du 17 juin 1944 ;**
- **d'autoriser le Maire à remplir les formalités administratives et à signer tout acte à cette fin.**

XV. BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES 2015

Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une communication au Conseil Municipal :

Date de la délibération	Vendeur	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Prix acheté	Date signature
28/05/2015	DANYS	Le Clauzel	AB87	339	1,00 €	16/12/2015

Le conseil municipal prend acte de ce bilan des acquisitions opérées par la Ville sur son territoire au cours de l'année 2015.

XVI. MISE EN IMPASSE DE LA ROUTE DE LA CASTAGNAIRE

Rapporteur : Jean-François MAURY

M. GOUBIE indique qu'il ne participe ni au vote ni au débat, au vu de son implication personnelle dans le dossier.

La Ville, en partenariat avec la CAB, étudie la mise en impasse de la route de la Castagnaire, afin d'améliorer la sécurité routière à proximité de l'entreprise Goubie (et à la demande de cette dernière) et d'éviter les situations à risque lors des traversées de leur véhicules.

En effet, avec l'extension des activités de l'entreprise, la voie publique se retrouve au milieu du site Goubie sur une partie de son tracé (environ 175m).

Le projet est le suivant :

- La route de la Castagnaire sera barrée physiquement de part et d'autre de l'entreprise Goubie par des merlons, barrières ou autres (travaux Communauté d'Agglomération Bergeracoise).
- Des aires de retournement seront créées sur chacune des impasses, à la charge de l'entreprise Goubie.
- L'accès à ce tronçon sera interdit à la circulation de tous les véhicules à moteur, mais restera possible pour les piétons et cyclistes.

- au terme de l'aménagement, l'entreprise Goubie ainsi que les établissements Bernard accéderont par la RD34. A ce titre, une convention de servitude sur le chemin de l'entreprise Goubie sera nécessaire pour garantir aux établissements BERNARD l'accès à la route.

Consultation des riverains

Avant de prendre toute décision, les riverains ont été informés du projet et ont la possibilité de faire connaître leur avis par un questionnaire.

La consultation des riverains de la route de la Castagnaire s'est déroulée du 21 janvier au 1^{er} mars 2016. Une réunion publique s'est déroulée en mairie le 11 février au cours de laquelle le projet a été exposé. Aucune opposition au projet n'a été enregistrée lors de cette réunion.

Sur les 38 riverains (propriétaires et locataires) qui ont reçu une lettre et une notice explicative du projet, la Mairie a reçu 21 réponses écrites :

- 19 riverains sont favorables au projet ;
- 2 réponses (dont une représentant une douzaine de maisons en location) sont défavorables : la première n'apporte pas de raison concrète ; la seconde rappelle l'historique de la route de la Castagnaire et fait valoir différents motifs à son refus : la dimension des aires de retournement notamment les problèmes que pourraient rencontrer les poids lourds, la dangerosité de laisser la circulation des piétons et des cycles devant l'usine et les « issues de secours » en cas d'incendie. Par ailleurs, le riverain précise que concernant l'accès de l'usine Goubie sur le RD34, cela fait de nombreuses années que M. Goubie le demande sans obtenir l'autorisation, ce qui est anormal.

Par ailleurs, 6 riverains ont fait part de leur demande de réfection de la chaussée.

Les sapeurs pompiers ont émis un avis favorable au projet, sous réserve de la prise en compte de prescriptions. La Poste a également été consultée, sans réponse formalisée de sa part pour le moment.

Le cas échéant, un arrêté municipal, qui relève des compétences du Maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police, viendra préciser la réglementation de la circulation afin d'assurer la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.

Retour de M. GOUBIE.

XVII. ECLAIRAGE PUBLIC. MISE EN PLACE DE 3 LAMPADAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Rapporteur : Olivier DUPUY

Par délibération n° 2015-67, la Ville a commandé une étude au SDE-24 pour l'installation de 3 lampadaires solaires aux abribus scolaires.

Le SDE24 a livré cette étude pour un montant de 17 101,34 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE 24.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70 % de la dépense nette HT s'agissant de travaux de « Extension – solution LED » (soit, à titre indicatif, 9 975,78 € HT).

La commune s'engage à créer chaque année les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Pour cette opération, la Ville a obtenu un cofinancement du Ministère du Développement Durable de 3 125 € au titre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour une croissance verte ».

Dépenses	HT	Recettes	HT	
	14 251,12 €	SDE 24	4 275,34 €	30%
		Ville	6 850,78 €	48 %
		Ministère DD	3 125,00 €	22 %
TOTAL	14 251,12 €		14 251,12 €	

Les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 104 du Budget principal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés ;**
- **d'approuver le dossier qui lui a été présenté ;**
- **de s'engager à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;**
- **de s'engager à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés, et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;**
- **de s'engager à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune ;**
- **d'accepter de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.**

AFFAIRES GENERALES

XVIII. MODIFICATION DE TARIFS. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Rapporteur : Jean-François MAURY

Par délibération n° 2014-64 du 21 août 2014, le conseil municipal a adopté les tarifs municipaux.

Il paraît nécessaire de préciser le montant pour les locations extérieures à la commune, en raison de leur demande croissante.

A cet effet, il est proposé de créer/modifier les tarifs suivants :

	Tarif actuel	Tarif modifié (le cas échéant)
PARTICULIERS DE LA COMMUNE		
Plateaux bois léger (+2 tréteaux)	4 € l'unité	
Chaises	1 € l'unité	
Tables pliantes	4 € l'unité	
Tables rigides	4 € l'unité	
Bancs pliants	3 € l'unité	4 € les 2
COMMUNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Caissons (2)		150 € l'unité
Caution pour location d'un caisson		200 € le caisson
Location du podium (36 m ²)		30 € par segment de 12 m ²
Location de l'escalier du podium		Inclus
Barrières		1 € l'unité
Claustras bois + pieds		2 € l'unité
Grilles d'exposition		1 € l'unité
Tables pliantes		4 € l'unité
Bancs		4 € les 2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification des tarifs susmentionnés, pour une durée de location n'excédant pas une semaine.

XIX. RESSOURCES HUMAINES. CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR

Il est proposé de créer les postes suivants :

Affectation	Poste créé	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Service administratif	Adjoint administratif territorial principal 2 ^e classe	35 H. 00	1.7.2016

Service technique	Technicien territorial	35 H. 00	1.7.2016
	Agent de maîtrise	35 H. 00	1.7.2016

En termes d'effectif réel de la collectivité, il n'y a pas de nouvelle embauche : il s'agit d'ouverture de postes indispensables pour des évolutions des agents dans le cadre d'avancement de grade ou de promotion interne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les créations de postes ;**
- **de modifier le tableau des effectifs ;**
- **d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives.**

XX. CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE

Il est proposé de créer un régime indemnitaire applicable au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en charge de l'encadrement du service, du suivi et de l'organisation des TAP.

Ce régime indemnitaire serait le suivant :

- Indemnité d'Exercice de Mission Préfecture (IEMP) : montant moyen annuel multiplié par un coefficient de 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le régime indemnitaire susmentionné applicable au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe en charge de l'encadrement du service, du suivi et de l'organisation des TAP ;**
- **d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives.**

XXI. ADHESION AU CONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE (PROGRAMME ACTES)

Rapporteur : Nathalie TRAPY

Dans la logique actuelle de développement de l'administration électronique et de volonté de modernisation de l'Etat, il est désormais possible de procéder de façon dématérialisée à l'envoi de nos documents au contrôle de légalité.

En application de l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret d'application n°2005 – 324 du 7 avril 2005, l'Etat a mis en place un serveur dénommé ACTES qui reçoit les actes des collectivités ainsi que de leurs groupements et leur transmet, presque instantanément un accusé de réception.

Ce dispositif, alliant sécurité juridique et simplicité dans une logique de développement durable, permet d'optimiser nos procédures avec la Préfecture de la Dordogne.

La Ville a acquis le parapheur électronique de l'Agence technique départementale (ATD24), pour permettre la transmission et la signature électroniques des différents actes juridiques de la commune (délibérations, décisions du maire, arrêtés), des documents budgétaires et comptables avec le comptable public.

La convention est consultable au service administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention avec Monsieur le Préfet, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales ;**
- **d'autoriser le Maire à la signer ainsi que d'accomplir les formalités administratives nécessaires.**

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions.

- Décision N° 2016-03 du 17.2.2016. Désignation de Sophie CLAVEL, avocate à la cour, pour défendre la Ville dans le contentieux introduit par Mme Marie-Claire DESMARTIN
- Décisions N° 2016-02 du 15.2.2016, N° 2016-04 du 16.3.2016 et N° 2016-05 du 30.3.2016. Attribution des lots du marché portant sur la transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
LOT 1 - VRD / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE	MORON CONSTRUCTIONS ZAE Gondras - 24440 BEAUMONT DU PERIGORD	199 969,78 €
LOT 2 - ETANCHÉITÉ	SMAC Zone d'activités Impasse Suder - 24430 MARSAC SUR L'ISLE	26 513,63 €
LOT 3 - METALLERIE ALU - SERRURERIE	METALLERIE BERGERACOISE Castang - Rte de Bordeaux - 24100 ST LAURENT DES VIGNES	84 950,00 €
LOT 4 - MENUISERIE BOIS	ARTISANS DU BOIS Rue de la rivière chancel - 24750 TRELISSAC	17 190,33 €
LOT 5 - PLATRERIE	CBM/AMPI les Brandes 24140 MAURENS	52 488,46 €
LOT 6 - CARRELAGE / FAIENCES	Établissement CANELLI Impasse de Simondie, 24130 Prigonrieux	14 261,60 €
LOT 7 - PEINTURE	SIERRA Antoine La baume - 24130 GINESTET	22 343,00 €

LOT 8 - PLOMBERIE / SANITAIRE	Sylvain SALLERON SA 143-145 Bld du petit change - 24000 PERIGUEUX	23 894,95 €
LOT 9 - CVC	Sylvain SALLERON SA 143-145 Bld du petit change - 24000 PERIGUEUX	104 424,41 €
LOT 10 - ELECTRICITE CFO/CFA	POLO sarl la Brunetière - 24107 BERGERAC cedex	67 840,77 €
LOT 11 – EQUIPEMENTS SCENIQUES	POLO sarl la Brunetière - 24107 BERGERAC cedex	34 687,75 €
		648 564,68 €

INFORMATIONS DIVERSES

M. LE MAIRE informe que les élus seront destinataires d'une information préfectorale sur la grippe aviaire, pour rappeler aux habitants possédant des canards, oies ou volailles de se faire connaître en mairie.